

Règlement du concours de dessins :

« Chapitre 3 : Tolkien »

Art. 1 : Contexte du concours et organisateurs

En 2021-2022, la BU Tréfilerie organise une année consacrée à l'illustration comprenant 3 thématiques ou 3 chapitres en lien avec la programmation culturelle.

Le chapitre 3 dédié à Tolkien a lieu du lundi 07 février 2022 au dimanche 13 mars 2022.

Art. 2 : Nature du concours

Le concours a pour thème « A la manière de Tolkien ». Tous les dessins gagnants seront publiés sur les réseaux sociaux et le site web des BU de Saint-Etienne.

Art. 3 : Candidats

Le concours est ouvert :

- A tous les étudiants de l'UJM
- A toutes les personnes étudiant en région Auvergne-Rhône Alpes
- A toutes les personnes travaillant en région Auvergne-Rhône Alpes
- A toutes les personnes résidant en région Auvergne-Rhône Alpes, à partir de 10 ans

Art. 4 : Modalités de participation

La participation à ce concours est gratuite. Un seul dessin par participant sera accepté. Les formats imposés sont : A4 (21x29.7 cm) et A3 (29.7x42cm). Le dessin doit être personnel (le plagiat étant illégal). Aucune technique particulière n'est recommandée mais obligation de réaliser le dessin à la main (interdiction d'utiliser l'outil informatique).

Vous devrez envoyer vos dessins scannés à l'adresse suivante :

catherine.giraud@univ-st-etienne.fr

N'oubliez pas de mentionner vos nom, prénom, âge et le niveau d'étude si vous êtes étudiant, ainsi que vos coordonnées postales et électroniques. Les dessins doivent être transmis avant le dimanche 13 mars 2022 minuit.

Art. 5 : Composition du jury

Le jury sera composé de :

- La chargée de l'animation de la BU Tréfilerie
- La référente du Concours de nouvelles / BU Tréfilerie
- La graphiste de la BU Tréfilerie
- Deux enseignantes du Département Arts Plastiques de l'UJM
- Un enseignant d'anglais de l'UJM

Art. 6 : Lots

- **Un podium pour les personnes âgées de 18 ans et plus :**
 - Les 3 prix seront d'ordre culturel accompagnés de goodies.
- **Un podium pour les 10-17 ans :**
 - Les 3 prix seront d'ordre culturel accompagnés de goodies.

Art. 7 : Autorisations

Chaque gagnant accepte de voir son dessin ainsi que son nom et prénom diffusés sur le site web et sur les réseaux sociaux des BU de l'Université Jean Monnet (Facebook, Twitter et Instagram) :

<https://www.facebook.com/bibliotheques.ujm/?ref=bookmarks> <https://www.instagram.com/bu.ujm>
<https://twitter.com/BUSaintEtienne>

Art. 8 : Calendrier du concours

7 février 2022	Ouverture du concours
13 mars 2022 à minuit	Clôture de la remise des dessins
28 mars 2022	Résultats du concours

Art. 9 : Publication des résultats du concours

Les résultats seront communiqués par courriel aux lauréats ainsi que sur le site web et sur les réseaux sociaux des BU de l'Université Jean Monnet (Facebook, Twitter et Instagram).

Art. 10 : Acceptation du règlement

Le simple fait de participer implique l'acceptation de ce règlement.

Fait à Saint-Etienne, le 17/11/2021.....

Le Président de l'Université Jean Monnet, Florent PIGEON

